



Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge  
Secrétariat : SBV

Gevrey Chambertin, le 21 juin 2019

Madame ZITO Florence  
Présidente de la  
Commission Locale de l'Eau  
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or  
Service de l'Eau et des Risques  
Bureau Police de l'Eau  
A l'attention de M. CIBAUD Emmanuel  
57 rue de Mulhouse  
BP 53317  
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le dossier de déclaration relatif à l'épandage des boues de la lagune de Boncourt-le-Bois / Communauté de communes de Gevrey-Chambertin & de Nuits-Saint-Georges

Référence : 2019\_08\_DDT

Monsieur le Directeur,

Par courriel reçu le 29 mai 2019, vous m'avez transmis, au titre du code de l'environnement, une demande d'avis relatif à l'épandage des boues de la lagune de Boncourt-le-Bois, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin & de Nuits-Saint-Georges.

Les observations de la CLE se font en cohérence avec le SAGE de la Vouge adopté le 3 mars 2014, notamment avec :

- Objectif général II : Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire
- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin
- Disposition III - 1 : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin.

La CLE a noté que :

- La valorisation des boues de la station d'épuration de Boncourt-le-Bois s'intègre dans le projet d'agrandissement du lagunage qui est arrivé en limite de traitement ;
- Il est nécessaire de curer les bassins avant l'agrandissement du système actuel de traitement des eaux usées ;
- La qualité des boues est conforme aux règles de valorisation sur des terres agricoles ;

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin

Téléphone : 03-80-51-83-23

Courriel : [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)

Site Internet : [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](http://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

- L'épandage se fera sur une surface totale de 64.72 ha, ne présentant pas de risque pour la qualité des eaux souterraines et superficielles ;
- Les modalités d'épandages et de suivi agronomique des sols après intervention.

La CLE s'interroge sur l'absence d'analyse récente des sols sur lesquels les boues seront épandues ? Cette information est primordiale (état initial) pour pouvoir comparer [à terme] les conséquences réelles de l'épandage.

La CLE donne un avis favorable au projet d'épandage des boues de la lagune de Boncourt-le-Bois, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin & de Nuits-Saint-Georges. Néanmoins, elle demande que lui soit transmis les résultats d'analyse des sols avant intervention, comme cela a nécessairement dû être prévu par le maître d'ouvrage.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge  
Florence ZITO



Copie pour information à : Monsieur le Président de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin & de Nuits-Saint-Georges